



SAM
Route de Frontenex 62
1207 Genève

N/réf. :

Genève, le

Concerne : Madame

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à notre dernier courrier concernant l'obligation du choix de l'assurance-maladie adressé à l'attention de votre employée frontalière susmentionnée. Nous constatons à ce jour que notre envoi est resté sans réponse de sa part et nous nous permettons de vous communiquer ce qui suit.

Comme vous le savez certainement, les personnes frontalières ressortissantes d'un pays de l'UE/AELE, qui résident en France ont l'obligation de choisir leur système d'assurance de soins entre l'assurance-maladie suisse (LAMal) et la sécurité sociale française. Pour ce faire, elles doivent nous informer formellement de leur choix en complétant le formulaire d'exercice du droit d'option dans les trois mois qui suivent leur prise d'activité en Suisse.

Or, selon les données en notre possession, votre employée ne nous a pas encore adressé le formulaire de validation de son choix de système d'assurance-maladie dans les temps requis.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions de rappeler ses obligations à la personne concernée, en lui demandant de nous envoyer le formulaire d'exercice du droit d'option ci-joint dûment complété, qui devra également être impérativement signé et tamponné par les autorités françaises (voir point 6 du formulaire).

Au cas où la personne en question ne travaillerait plus au sein de votre entreprise, nous vous invitons à nous adresser, par courrier postal, une attestation signée nous informant de la date de sa cessation d'activité.

En vous remerciant d'avance pour votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures

Annexe mentionnée

